Pôle emploi Réunion-Mayotte

Justificatif de Télé-actualisation par Internet

Identifiant : 0184700L

AC

Votre Déclaration de Situation Mensuelle du mois de février 2017 a été enregistrée le 01/03/2017 à 12:43.

Vous avez déclaré :

- être toujours à la recherche d'un emploi
- avoir travaillé 95 heures et avoir perçu un salaire brut de 930 euros
- ne pas avoir été en arrêt maladie
- ne pas percevoir une nouvelle pension retraite
- ne pas percevoir une nouvelle pension d'invalidité de 2ème ou 3ème catégorie

En fonction de ces informations, votre inscription sur la liste des demandeurs d'emploi est maintenue.

Sur la base de cette déclaration et sous certaines conditions, vous pourrez bénéficier d'un paiement provisoire par avance. Dans le cas contraire, vos paiements sont suspendus dans l'attente de vos justificatifs.

ATTENTION

Renvoyez :

– la photocopie de votre ou de vos BULLETIN(S) DE PAYE

à l'adresse

POLE EMPLOI
TSA 10072
97462 Saint DENIS CEDEX

N'OUBLIEZ PAS d'indiquer votre identifiant sur chaque document retourné.

Pour le mois suivant, déclarez votre situation dès le 28 mars.